

Adoption des nouveaux membres du conseil d'administration du journal Le Franco et de leurs termes

**Extrait de la Déclaration des principes pour l'opération du journal Franco-Albertain,
adoptée par l'AGA de l'ACFA en octobre 2021 et modifiée en octobre 2024 :**

5. La gouvernance du journal se fait par un conseil d'administration du journal composé de cinq à neuf administrateurs et/ou administratrices élus selon les règles suivantes :

- a. Un de ces administrateurs ou une de ces administratrices est nommé par le conseil d'administration de l'ACFA, mais cette personne ne peut assumer la présidence du journal.
- b. Les autres administrateurs et administratrices sont nommés par l'assemblée générale annuelle de l'ACFA pour des termes jugés appropriés par cette assemblée.
- c. Si un terme de tel administrateur ou administratrice nommé par l'assemblée générale annuelle de l'ACFA échoue avant la prochaine assemblée générale annuelle, le conseil d'administration de l'ACFA nomme son remplaçant ou sa remplaçante qui siège jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de l'ACFA.
- d. Une assemblée générale annuelle ou extraordinaire de l'ACFA peut démettre tout administrateur ou administratrice nommé par cette assemblée de ses fonctions, et dans ce cas nomme son remplaçant ou sa remplaçante.
- e. Le conseil d'administration de l'ACFA adopte de temps en temps des critères de compétences et de représentativité recherchés pour les administrateurs et administratrices qui reflètent la diversité de la communauté francophone de l'Alberta.

Recommandation du CA du Franco

Lors de l'Assemblée générale annuelle 2026, il est proposé aux membres votants d'élire les candidats suivants aux postes d'administrateurs du conseil d'administration du Franco pour un mandat de deux ans :

- Frédérick Audet, comme président du conseil (mandat 2025-2027),
- Frédéric Maurette, comme vice-président du conseil (mandat 2025-2027),
- Quentin Dupressoir, comme secrétaire du conseil (mandat 2025-2027),
- Aden Saali (mandat 2025-2027),
- Geneviève Gendron-Meek (mandat 2025-2027),
- Fatoumata Cherif (mandat 2026-2028),
- Alexandra Brassard (mandat 2026-2028),
- Un.e représentant.e à être nommé par le CA provincial de l'ACFA.